

La Médiathèque est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

ACCES

- La consultation sur place de tous types de documents et l'utilisation des postes informatiques sont libres, gratuits et ouverts à tout le monde dans le cadre des horaires d'ouverture de la Médiathèque.
- L'emprunt à domicile et la réservation de documents sont accessibles aux lecteurs inscrits sur présentation de leur carte d'adhérent.

INSCRIPTIONS

- Tous les usagers habitants ou non de la commune peuvent s'inscrire à la Médiathèque.
- Les conditions d'inscriptions sont fixées par la Municipalité et notifiées sur le guide du lecteur.
- L'adhésion est valable un an, de date à date, à compter du jour de l'inscription.
- L'inscription des mineurs est soumise au retour du formulaire de l'autorisation parentale signée.
- Les usagers sont tenus de signaler tous changements de leurs coordonnées (adresse - n° de tél. - courriel).

DROITS ET DEVOIRS DU LECTEUR

- Les usagers peuvent formuler des demandes de documents. La Médiathèque répondra dans la mesure du possible à ces suggestions.
- Les usagers sont priés de signaler au personnel de la Médiathèque les détériorations qu'ils ont remarquées et de n'effectuer eux-mêmes aucune réparation.
- Les parents sont responsables des documents utilisés par les enfants mineurs.
- En cas de perte ou de dégradation d'un document, l'utilisateur remplace si possible le document à l'identique. A défaut, l'utilisateur rembourse à la Médiathèque le montant d'achat du document, les DVD sont acquis avec un droit de prêt et doivent être remboursés selon le tarif d'achat par la Médiathèque.
- Pour les documents audiovisuels l'utilisateur doit se conformer à la législation sur la reproduction et la diffusion en vigueur.

SERVICES

- Une boîte à livre est à disposition pour un retour 24h/24 des documents.
- Le wifi est disponible dans tous les locaux, le code d'accès est à demander à l'accueil de la Médiathèque.
- Les nouveautés sont empruntables pour 3 semaines, emprunt non prolongeable.
- Le dernier numéro des périodiques est à consulter sur place.
- Les livres animés sont empruntables et à manipuler avec précaution.
- L'accueil des groupes s'effectue sur rendez-vous.

REGLES DE COMPORTEMENT

La Médiathèque est un lieu de convivialité, d'échanges et d'enrichissements. L'attitude respectueuse de chaque usager doit contribuer à la qualité de fonctionnement de ce lieu.

Ainsi il est rappelé sous peine d'exclusion immédiate :

- la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité : interdiction de fumer, de manger et boire dans les locaux publics et de gêner les accès aux locaux.
- les règles d'usages : ne pas dégrader les locaux, le matériel et les documents, faire enregistrer ses emprunts avant de quitter la Médiathèque.
- les chiens guides d'aveugles sont les seuls animaux autorisés à entrer dans la médiathèque.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

APPLICATION DU REGLEMENT

L'utilisateur s'engage à se conformer au présent règlement. Le personnel de la Médiathèque est chargé de son application. En cas de manquements à ce règlement, le personnel se réserve le droit de refuser l'accès à la Médiathèque.